



Nous vous félicitons pour l'installation de votre système photovoltaïque et votre engagement vers une énergie plus durable. Nous sommes ravis de vous accompagner dans cette transition et souhaitons vous guider dans les prochaines étapes pour optimiser votre nouvelle installation

LES PROCHAINES ÉTAPES :

1. Consuel



- **Votre installation doit obtenir l'approbation du Consuel.** Cette étape peut se dérouler de deux façons :
- **Visite technique :** Un technicien du Consuel prendra rendez-vous avec vous pour effectuer une visite de contrôle sur place.
- **Visa à distance :** Dans certains cas, le Consuel peut donner son accord à distance en se basant sur un dossier technique complet, comprenant le schéma électrique de l'installation ainsi que des photos avant et après l'installation.
- **Dans les deux cas, nous vous transmettrons par email le rapport de conformité une fois qu'il sera validé.**

2. Démarches administratives

Vous recevrez prochainement des emails de la part de Lumos, notre service administratif, qui vous accompagnera dans toutes les démarches nécessaires :

- **Raccordement de votre installation auprès d'Enedis**
- **Contrat d'Obligation d'Achat (OA) auprès d'EDF**
- **Prime à l'autoconsommation**
- **Récupération de la TVA**



3. Outil de monitoring



Vous recevrez par email vos identifiants d'accès à l'application de monitoring. Grâce à cette application, vous pourrez suivre en temps réel votre production et votre autoconsommation d'énergie.



4. Optimisation de votre consommation d'énergie

Nous vous conseillons d'utiliser vos appareils électroménagers énergivores (comme le lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, et le ballon d'eau chaude) pendant les périodes où vos panneaux produisent de l'énergie. Cela vous permettra de maximiser votre autoconsommation.

5. Gestion de votre fournisseur d'énergie

Nous vous recommandons de demander à votre fournisseur de ne plus être mensualisé mais de passer à un paiement basé sur votre consommation réelle. Cela vous permettra de ne pas attendre la régularisation annuelle pour récupérer ce que vous avez éventuellement payé en trop.



6. Service après-vente (SAV)

En cas de besoin, notre équipe SAV se tient à votre disposition à l'adresse suivante : serviceclient@calhan-energies.fr. Pour un traitement plus rapide de votre demande, nous vous conseillons de privilégier ce mode de contact.

7. Offre de parrainage

Vous avez également droit à une offre de parrainage. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de détails sur les avantages dont vous et vos proches pouvez bénéficier.



Récapitulatif des contacts



Pour toute question ou demande d'ordre administratif :

- Email : gestion.lumos@gmail.com
- Téléphone : 09 70 70 31 22

Pour toute question d'ordre technique ou SAV :

- Email : serviceclient@calhan-energies.fr
- Téléphone : 08 05 69 01 02